

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00309
Numéro SIREN : 801 288 564
Nom ou dénomination : CAP AVENIR CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2023 sous le numéro de dépôt 2829

FUSION-ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ BAB AUDIT PAR LA SOCIÉTÉ CABINET CAP AVENIR CONSEIL

EXPOSE :

**I - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE :
CABINET CAP AVENIR CONSEIL**

**II - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ ABSORBÉE :
BAB AUDIT**

III - LIENS CAPITALISTIQUES ENTRE LES SOCIÉTÉS ABSORBÉE ET ABSORBANTE :

IV - LES MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

V - ARRETES DES COMPTES
1/ Méthodes d'évaluation
2/ Date d'effet de la fusion

PARTIE 1 : APPORT-FUSION DE LA SOCIÉTÉ BAB AUDIT PAR LA SOCIÉTÉ CAP AVENIR CONSEIL

Apport de la société BAB AUDIT

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

A - Actif immobilisé
B - Actif non immobilisé

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

III - ACTIF NET APORTE
ORIGINE DE PROPRIÉTÉ
ENONCIATION DES BAUX

III - REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

PARTIE 2 : PROPRIÉTÉ ET JOUISSANCE

PARTIE 3 : CHARGES ET CONDITIONS

En ce qui concerne la société absorbante : CABINET CAP AVENIR CONSEIL
En ce qui concerne la société absorbée : BAB AUDIT

PARTIE 4 : DATE DE RÉALISATION DE LA FUSION

PARTIE 5 : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

PARTIE 6 : DÉCLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

PARTIE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

CA PA

TRAITÉ DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Pierre ARANGOITS,
Agissant en qualité de Président et au nom de la société **CABINET CAP AVENIR
CONSEIL**, Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros,
Dont le siège social est 3 Chemin de la Marouette Immeuble Igo Aldéa 64100
BAYONNE,
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 288 564
RCS BAYONNE,

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

Monsieur Pierre ARANGOITS et Monsieur Christophe CASTAINGS.
Agissant en qualité de Co-Gérant et au nom de la société **BAB AUDIT**,
Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
Au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 3 chemin de la Marouette
Immeuble Igo Aldea 64100 BAYONNE, immatriculée au Registre du commerce et des
sociétés sous le numéro 518 580 980 RCS BAYONNE,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été
exposé ce qui suit :

I - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBANTE : LA SOCIETE CAP AVENIR CONSEIL

I - Caractéristiques des sociétés

Suivant acte sous signature privé en date à BAYONNE du 25/03/2022, il existe une société par actions simplifiée dénommée la société CAP AVENIR CONSEIL au capital social de 100 000 euros. Il est réparti en 1 000 actions de 100 euros de nominal chacune, intégralement libérée, dont le siège social est fixé à 3 chemin de la Marouette Immeuble Igo Aldea 64100 BAYONNE, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 801 288 564 RCS BAYONNE pour une durée de 99 ans expirant le 28/03/2113.

Objet social

La société CAP AVENIR CONSEIL a pour objet principal l'exercice de la profession d'Expert-comptable et de commissaires aux comptes.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de chaque année.

Régime fiscal actuel :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Président

La société est gérée et administrée par Monsieur Pierre ARANGOITS,

II - CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE ABSORBEE : LA SOCIETE BAB AUDIT
--

Suivant acte sous signature privé en date à BAYONNE du 30/11/2009, enregistré le 03/12/2009 au SIE de BORDEAUX, bordereau 2009/1 451 case n° 5, il existe une société à responsabilité limitée dénommée la société BAB AUDIT au capital social de 40 000 euros. Il est réparti en 1 000 actions de 40 euros de nominal chacune, intégralement libérée, dont le siège social est fixé à 3 chemin de la Marouette Immeuble Igo Aldea 64100 BAYONNE, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 518 580 980 RCS BAYONNE pour une durée de 99 ans expirant le 05/02//2109.

Objet social

La société BAB AUDIT a pour objet principal l'exercice de la profession de commissaires aux comptes.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} juillet pour se terminer le 30 juin de chaque année.

Régime fiscal actuel :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Gérance

La société est gérée et administrée par Monsieur Pierre ARANGOITS et Monsieur Christophe CASTAINGS.

III - LIENS CAPITALISTIQUES ENTRE LES SOCIETES ABSORBEE ET ABSORBANTE :
--

La société CAP AVENIR CONSEIL détient 1 000 parts de la société BAB AUDIT, soit la totalité des parts composant le capital de la société BAB AUDIT.

La société absorbante et la société absorbée déclarent qu'elles sont imposées à l'impôt sur les sociétés en application de l'article 206-5 du Code général des impôts.

IV - LES MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La fusion par absorption de la société BAB AUDIT par la société CAP AVENIR CONSEIL s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie et ayant la société F.M.C comme société mère.

Elle devrait à la fois permettre :

- D'accroître l'efficacité du groupe ;
- De rendre plus lisible la structure du groupe pour les partenaires commerciaux ;
- De réduire significativement les coûts globaux de gestion administrative et fonctionnelle du groupe, et
- De permettre une utilisation plus rationnelle des immobilisations.

V - ARRETES DES COMPTES

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes arrêtés au 30/06/2022, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées, et régulièrement approuvés.

1 - Méthodes d'évaluation

Conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2019-06 du 8 novembre 2019 (PCG art. 710-1 et 720-1), s'agissant d'une opération de restructuration interne impliquant des sociétés sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif de la Société absorbée sont apportés à la valeur nette comptable au 30 juin 2022.

2 - Date d'effet de la fusion

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, il est précisé que la présente fusion aura, d'un point de vue comptable et fiscal, un effet rétroactif au 1er juillet 2022, date qui n'est pas antérieure à la clôture du dernier exercice clos de la société BAB AUDIT. Cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les sociétés BAB AUDIT et CAP AVENIR CONSEIL.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R. 236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la société absorbée à compter du 1er juillet 2022 et jusqu'à la Date de réalisation définitive de la fusion, telle que définie au Chapitre IV, seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de la société CAP AVENIR CONSEIL qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION.

**PARTIE 1 :
APPORT-FUSION DE LA SOCIÉTÉ BAB AUDIT PAR
LA SOCIÉTÉ CAP AVENIR CONSEIL**

I - Dispositions préalables

La société BAB AUDIT apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, à la société CAP AVENIR CONSEIL, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, sans exception ni réserve, qui constitueront son patrimoine à la date de réalisation de la présente fusion.

Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société BAB AUDIT devant être dévolu à la société CAP AVENIR CONSEIL dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de l'opération.

La comptabilisation dans les comptes de la société CAP AVENIR CONSEIL des actifs apportés s'effectuera par la reprise, à l'identique, des valeurs brutes, des amortissements et des provisions pour dépréciation afférents à ces actifs figurant dans les comptes de la société absorbée au 1er juillet 2022, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

Apport de la société BAB AUDIT

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

1. Eléments incorporels

A) Actif apporté	Valeur Brute	Amortissements Provisions	Valeur d'apport au 30.06.2022
<u>Créance</u>			
Compte courant filiale	121 925€		121 925€
Client et comptes rattachés	70 962€		70 962€
Impôt sur les bénéfices	3 645€		3 645€
Taxe sur le chiffre d'Affaires	7 546€		7 546€
Disponibilités et charges constatées d'avances	25 028€		25 028€
TOTAL	229 106€		229 106€

Total des éléments d'actif apportés : DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CENT SIX EUROS (229 106,00 euros).

PA
C 5

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

B) Passif pris en charge

1. Dettes fournisseurs : **QUARANTE-TROIS MILLE HUIT CENT DIX EUROS (43 810 €)**
2. Autres dettes : **SEIZE MILLE SEPT CENT DIX SEPT EUROS (16 717 €)**

TOTAL : SOIXANTE MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (60 528 €)

III- ACTIF NET APORTE

Les éléments d'actifs étant évalués au 30/06/2022 à **DEUX CENT VINGT-NEUF MILLE CENT SIX EUROS (229 106,00 euros)** et le passif pris en charge à la même date s'élevant à **SOIXANTE MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT EUROS (60 528 €)**, l'actif net apporté par la société BAB AUDIT à la société CAP AVENIR CONSEIL s'élève donc à **CENT SOIXANTE HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (168 578 €)**.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le fonds de commerce transmis dans le cadre de la présente fusion appartient à la société BAB AUDIT pour l'avoir créé et développé depuis sa constitution.

IV - REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société BAB AUDIT à la société CAP AVENIR CONSEIL s'élève donc à **CENT SOIXANTE HUIT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS (168 578 €)**.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société CAP AVENIR CONSEIL détient à ce jour la totalité des parts représentant l'intégralité du capital de la société BAB AUDIT et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des parts de la société BAB AUDIT contre des actions de la société CAP AVENIR CONSEIL.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société CAP AVENIR CONSEIL et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

La différence entre l'actif net transféré par la société BAB AUDIT (soit 168 578 €) et la valeur nette comptable des 1 000 parts de ladite société détenue par la société CAP AVENIR CONSEIL, telle qu'inscrite à l'actif du bilan de la société CAP AVENIR CONSEIL, qui s'élève à 127 000 euros, représente un boni de fusion d'un montant de 41 578 euros.

Ce boni de fusion sera comptabilisé dans le résultat financier de la société absorbante à hauteur de la quote-part des résultats accumulés par la société absorbée depuis l'acquisition et non distribués, et dans les capitaux propres, pour le montant résiduel.

PARTIE 2 PROPRIETE ET JOUISSANCE

La société CAP AVENIR CONSEIL sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

Le représentant de la société BAB AUDIT déclare qu'il continuera de gérer la Société selon les mêmes principes que précédemment, mais s'engage à demander l'accord préalable de la société CAP AVENIR CONSEIL pour tout acte important susceptible d'affecter les biens et droits apportés.

La société CAP AVENIR CONSEIL en aura jouissance rétroactivement à compter du 1er juillet 2022. Il est expressément stipulé que toutes les opérations effectuées par la société BAB AUDIT à compter du 1er juillet 2022 jusqu'à la date de réalisation seront considérées de plein droit comme l'ayant été par la société CAP AVENIR CONSEIL, ladite société acceptant dès maintenant, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er juillet 2022.

A cet égard, le représentant de la société BAB AUDIT déclare qu'il n'a été fait depuis le 1er juillet 2022 aucune opération autre que les opérations de gestion courante et qu'il s'engage à n'en faire aucune entre la date de la signature des présentes et celle de la réalisation définitive de la fusion.

Les sociétés reconnaissent que cette rétroactivité emporte un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences.

D'une manière générale, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

PARTIE 3 CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

ENGAGEMENT LA SOCIETE ABSORBANTE : La SOCIETE CAP AVENIR

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société CAP AVENIR CONSEIL prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société BAB AUDIT, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des

matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société BAB AUDIT à la date du 30/06/2022, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société CAP AVENIR CONSEIL prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30/06/2022, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - Autres charges et conditions

L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société CAP AVENIR CONSEIL supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société CAP AVENIR CONSEIL exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société CAP AVENIR CONSEIL sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge de tous contrats, traités, conventions, marchés de toute nature liant valablement la société absorbée à tout tiers pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice ou la charge

de toutes autorisations administratives qui auraient été consenties à la société BAB AUDIT.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société BAB AUDIT s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

ENGAGEMENT DE LA SOCIETE ABSORBEE : La société BAB AUDIT

La société BAB AUDIT prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, avec les mêmes principes que par le passé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société BAB AUDIT s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société CAP AVENIR CONSEIL, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société CAP AVENIR CONSEIL, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou à l'agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, le représentant de la société BAB AUDIT sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires, et en justifiera à la société CAP AVENIR CONSEIL dans les meilleurs délais avant la réalisation de la fusion.

D/ La société BAB AUDIT s'oblige à remettre et à livrer à la société CAP AVENIR CONSEIL aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

PARTIE 4

DATE DE REALISATION DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu à approbation de la fusion par l'associée unique de CAP AVENIR CONSEIL, ni par l'associée unique de BAB AUDIT.

En outre, **Monsieur Pierre ARANGOITS**, déclare qu'à sa connaissance, l'associée unique de la société CAP AVENIR CONSEIL n'envisage pas, à la date des présentes, d'user de la faculté offerte par l'article susvisé de demander en justice la désignation d'un mandataire aux fins de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante pour qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, les sociétés BAB AUDIT et CAP AVENIR CONSEIL conviennent que l'opération de fusion objet des présentes sera effective et deviendra définitive à la date du 30/06/2023 à minuit sous réserve que la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce ait été réalisée trente jours au moins avant cette date. A défaut, elle sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-8 du Code de commerce. La date à laquelle la fusion sera définitivement réalisée s'entend, dans les présentes, de la "date de réalisation".

La société BAB AUDIT se trouvera dissoute de plein droit par le seul fait et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société CAP AVENIR CONSEIL de la totalité de l'actif et du passif de la société BAB AUDIT.

PARTIE 5 :

DECLARATIONS GENERALES

1) Déclarations générales de la société absorbée

Monsieur Pierre ARANGOITS et Monsieur Christophe CASTAINGS, ès-qualités, déclarent :

- Que la société BAB AUDIT n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société CAP AVENIR CONSEIL ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créé en décembre 2009 ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Qu'elle ne détient aucun immeuble ni droit immobilier ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société BAB AUDIT s'oblige à remettre et à livrer à la société CAP AVENIR CONSEIL, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

2) Déclarations générales de la société absorbante

Monsieur Pierre ARANGOITS, agissant en qualité de Président et au nom de la société CAP AVENIR CONSEIL, ès-qualités, déclare :

- Que la société CAP AVENIR CONSEIL n'est pas et n'a jamais été en état de cessation des paiements, en situation de redressement ou de liquidation judiciaires, ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde et qu'elle a, de manière générale, la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle a la capacité et a obtenu les autorisations nécessaires de ses organes sociaux compétents pour signer et exécuter le présent traité de fusion ;
- Qu'elle a la capacité et remplit les conditions légales pour exercer l'ensemble des activités de la société absorbée.

PARTIE 6 DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions et taxes

Ca

PA

résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Droits d'enregistrement

Le présent projet est exonéré de droits d'enregistrement en application du décret n° 2020-623 du 22 mai 2020 relatif à l'application du régime spécial des fusions, scissions et apports partiels d'actif aux opérations entre certaines sociétés liées.

Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il en est convenu ci-dessus, les parties ont décidé de conférer à la fusion un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er juillet 2022.

En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les représentants des sociétés absorbée et absorbante rappellent que la société CAP AVENIR CONSEIL détient la totalité des actions représentant la totalité du capital de la société absorbée et que la fusion constitue une opération de restructuration interne. Les apports seront transcrits à la valeur comptable dans les écritures de la société absorbée, retenue à la date du 3 juin 2022, conformément aux articles 710-1 et 720-1 du Plan Comptable Général.

Les sociétés BAB AUDIT et CAP AVENIR CONSEIL sont deux personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés en France. Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

A ce titre, la société CAP AVENIR CONSEIL s'engage expressément à respecter l'ensemble des engagements prévus à l'article 210 A du CGI, et notamment :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les délais et conditions fixés à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un des biens amortissables apportés

entraîne l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables sont calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport ;

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée (BOI-IS-FUS-30-20 n° 10).

La société absorbante s'engage par ailleurs à respecter les engagements déclaratifs suivants, pour autant qu'ils trouvent à s'appliquer :

- joindre à sa déclaration annuelle de résultat au titre de l'exercice au cours duquel est réalisée la fusion et, en tant que de besoin, des exercices suivants, un état de suivi des valeurs fiscales visé à l'article 54 septies du Code général des impôts et à l'article 38 quindecies de l'Annexe III du Code général des impôts ;
- tenir, le cas échéant, le registre de suivi des plus-values sur biens non amortissables et dont l'imposition a été reportée, prévu à l'article 54 septies, II du Code général des impôts.

La société absorbée établira dans un délai de quarante-cinq jours suivant la date de réalisation de la fusion, une déclaration de cessation d'activité prévue à l'article 201 du Code général des impôts.

Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Les sociétés BAB AUDIT et CAP AVENIR CONSEIL déclareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne "Autres opérations non-imposables" de la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle la fusion est réalisée.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations

du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 A du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative BOI-TVA-DED-50-20-20 n°130.

La société CAP AVENIR CONSEIL s'engage à adresser au Service des impôts dont elle dépend une déclaration en double exemplaire faisant référence au présent traité de fusion, dans laquelle elle indiquera le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré.

Autres taxes

La société CAP AVENIR CONSEIL sera subrogée dans les droits et obligations de la société BAB AUDIT au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

PARTIE 7 : DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

La société CAP AVENIR CONSEIL remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société CAP AVENIR CONSEIL lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société CAP AVENIR CONSEIL, ainsi que son représentant l'y oblige.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, les parties font élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs tels que figurant en tête des présentes.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

VIII - Droit applicable - Règlement des litiges

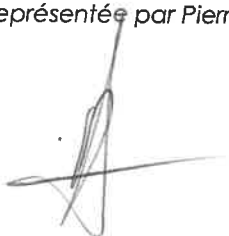
Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.

IX - Annexes

Les annexes font partie intégrante du traité de fusion.

Fait à BAYONNE
Le 20/03/2023
En CINQ exemplaires

Pour la société
CABINET CAP AVENIR CONSEIL
Représentée par Pierre ARANGOITS,



Pour la société
BAB AUDIT
Représentée par Pierre ARANGOITS
et Christophe CASTAINGS.



BAB AUDIT

3 Chemin de la Marouette
IGO ALDEA

64100 BAYONNE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

édité le 04/11/2022

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

RAPPORT FINAL

- ☐ AUCUNE ANOMALIE DETECTEE
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 8 706,30
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 17 665,48
- ☐ COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

Ge PA

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		du 01/01/2021 au 30/06/2021 (06 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
TOTAL (I)							
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		70 962,00		70 962,00	30,97	63 214,80	35,44
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		3 645,00		3 645,00	1,59		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		7 546,40		7 546,40	3,29	10 364,04	5,81
. Autres		121 925,01		121 925,01	53,22	92 771,34	52,01
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		23 938,10		23 938,10	10,45	10 521,83	5,90
Charges constatées d'avance		1 089,90		1 089,90	0,48	1 500,50	0,84
TOTAL (II)		229 106,41		229 106,41	100,00	178 372,51	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		229 106,41		229 106,41	100,00	178 372,51	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (06 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 40 000,00)	40 000,00	17,46	40 000,00	22,43
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	4 000,00	1,75	4 000,00	2,24
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	115 872,11	50,58	98 206,63	55,06
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	8 706,30	3,80	17 665,48	9,90
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	168 578,41	73,58	159 872,11	89,63
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 810,80	19,12	4 723,20	2,65
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices			3 241,00	1,82
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	11 827,20	5,16	10 536,20	5,91
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	4 890,00	2,13		
TOTAL(IV)	60 528,00	26,42	18 500,40	10,37
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	229 106,41	100,00	178 372,51	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/06/2022
(12 mois)du 01/01/2021
au 30/06/2021
(06 mois)Variation
absolue
(12 / 06)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	66 930,00		66 930,00	100,00	51 479,00	100,00	15 451	30,01
Chiffres d'Affaires Nets	66 930,00		66 930,00	100,00	51 479,00	100,00	15 451	30,01

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			31,36	0,05			31	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			66 961,36	100,05	51 479,00	100,00	15 482	30,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			54 435,58	81,33	30 384,52	59,02	24 051	79,16
Impôts, taxes et versements assimilés			675,00	1,01			675	N/S
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			55 110,58	82,34	30 384,52	59,02	24 726	81,38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 850,78	17,71	21 094,48	40,98	-9 244	-43,81
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			5,48	0,01			5	N/S
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			5,48	0,01			5	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-5,48	-0,00			-5	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			11 845,30	17,70	21 094,48	40,98	-9 249	-43,84

u PA

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		du 01/01/2021 au 30/06/2021 (06 mois)		Variation absolue (12 / 06)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 139,00	4,69	3 429,00	6,66	-290	-8,45
Total des Produits (I+III+V+VII)	66 961,36	100,05	51 479,00	100,00	15 482	30,07
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	58 255,06	87,04	33 813,52	65,68	24 442	72,29
RÉSULTAT NET	8 706,30	13,01	17 665,48	34,31	-8 959	-50,71
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Ce PA

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

ACTIF

Exercice clos le
30/06/2022
(12 mois)du 01/01/2021
au 30/06/2021
(06 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	70 962,00		70 962,00	30,97	63 214,80	35,44
41110000 Clients	70 962,00		70 962,00	30,97	63 214,80	35,44
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	3 645,00		3 645,00	1,59		
44400000 Etat - impôts sur les bénéfices	3 645,00		3 645,00	1,59		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 546,40		7 546,40	3,29	10 364,04	5,81
44566000 Tva déductible sur autres biens et services	7 498,40		7 498,40	3,27	10 364,04	5,81
44567000 Crédit de tva	48,00		48,00	0,02		
. Autres	121 925,01		121 925,01	53,22	92 771,34	52,01
45110000 Cap avenir conseil	121 925,01		121 925,01	53,22	92 771,34	52,01
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	23 938,10		23 938,10	10,45	10 521,83	5,90
51200000 Bnp paribas	23 938,10		23 938,10	10,45	10 521,83	5,90
Charges constatées d'avance	1 089,90		1 089,90	0,48	1 500,50	0,84
48600000 Charges constatées d'avance	1 089,90		1 089,90	0,48	1 500,50	0,84

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		du 01/01/2021 au 30/06/2021 (06 mois)	
		Brut	Amort. & Prov	Net	%
TOTAL (II)		229 106,41		229 106,41	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)		229 106,41		229 106,41	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

PASSIF

Exercice clos le
30/06/2022
(12 mois)Exercice précédent
30/06/2021
(06 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 40 000,00)

10130000 Capital souscrit - appelle, verse

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

10611000 Réserve légale proprement dite

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

10688000 Réserves diverses

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL(I)

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

40120000 Fournisseurs - achats de biens

40126000 Ig- fournisseurs prestataires

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

44400000 Etat - impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

44571000 Tva collectée 20%

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

PASSIF		Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (06 mois)	
48700000 Produits constatés d'avance		4 890,00	2,13		
	TOTAL(IV)	60 528,00	26,42	18 500,40	10,37
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)				
	TOTAL PASSIF (I à V)	229 106,41	100,00	178 372,51	100,00

Ci PA

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/06/2022
(12 mois)du 01/01/2021
au 30/06/2021
(06 mois)Variation
absolue
(12 / 06)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	66 930,00		66 930,00	100,00	51 479,00	100,00	15 451	30,01
70610100 Commissariat aux comptes	66 030,00		66 030,00	98,66	51 479,00	100,00	14 551	28,27
70610200 Commissariat transformation ou a	900,00		900,00	1,34			900	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	66 930,00		66 930,00	100,00	51 479,00	100,00	15 451	30,01

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			31,36	0,05			31	N/S
75800000 Produits divers de gestion courante			31,36	0,05			31	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			66 961,36	100,05	51 479,00	100,00	15 482	30,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			54 435,58	81,33	30 384,52	59,02	24 051	79,16
60400000 Ig- sous traitance honoraires cac			35 061,00	52,38	21 458,74	41,68	13 603	63,39
60404000 Ig- prestations services fmc			15 136,00	22,61			15 136	N/S
61570000 Ig- frais informatiques cap aven			1 000,00	1,48	1 000,00	1,94		0,00
62260100 Ig - prestations services fmc					3 936,00	7,65	-3 936	-100,00
62270000 Frais d'actes			132,16	0,20	306,71	0,59	-174	-56,85
62560000 Missions					1 183,50	2,30	-1 183	-100,00
62571000 Receptions			46,00	0,07			46	N/S
62780000 Services bancaires			230,40	0,34	23,55	0,04	207	900,00
62810000 Concours divers (cotisations)			2 830,02	4,23	1 476,02	2,87	1 354	91,73
62850000 Frais formation					1 000,00	1,94	-1 000	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés			675,00	1,01			675	N/S
63511000 C.e.t.			675,00	1,01			675	N/S
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			55 110,58	82,34	30 384,52	59,02	24 726	81,36
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 850,78	17,71	21 094,48	40,98	-9 244	-43,81
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		du 01/01/2021 au 30/06/2021 (06 mois)		Variation absolue (12 / 06)	%
Total des produits financiers (V)						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	5,48	0,01			5	N/S
66160000 Interets bancaires	5,48	0,01			5	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	5,48	0,01			5	N/S
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-5,48	-0,00			-5	N/S
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	11 845,30	17,70	21 094,48	40,98	-9 249	-43,84
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	3 139,00	4,69	3 429,00	6,66	-290	-8,45
69510000 Impots sur les benefices	3 139,00	4,69	3 429,00	6,66	-290	-8,45
Total des Produits (I+III+V+VII)	66 961,36	100,05	51 479,00	100,00	15 482	30,07
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	58 255,06	87,04	33 813,52	65,68	24 442	72,29
RÉSULTAT NET	8 706,30	13,01	17 665,48	34,31	-8 959	-50,71
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

C PA

CAP Avenir CONSEIL

3 chemin de la Marouette
Igo Aldea

64100 BAYONNE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

édité le 04/11/2022

O PA

RAPPORT FINAL

- ☐ AUCUNE ANOMALIE DETECTEE
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 58 612,98
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 79 233,78
- ☐ COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

ACTIF		Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		18 602,00	18 602,00				
Fonds commercial		28 880,00		28 880,00	2,68	28 880,00	2,61
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels							
Autres immobilisations corporelles		62 308,29	59 691,56	2 616,73	0,24	97 528,48	8,82
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		258 144,00		258 144,00	23,95	258 144,00	23,36
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		4 620,00	825,00	3 795,00	0,35	925,00	0,08
TOTAL (I)		372 554,29	79 118,56	293 435,73	27,22	385 477,48	34,88
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements							
En cours de production de biens							
En cours de production de services						6 700,00	0,61
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		509 006,97	15 591,92	493 415,05	45,78	416 818,02	37,71
Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs						1 214,30	0,11
. Personnel		386,99		386,99	0,04	386,63	0,03
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices		1 576,00		1 576,00	0,15	11 623,00	1,05
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		8 872,48		8 872,48	0,82	14 127,74	1,28
. Autres		108 535,18		108 535,18	10,07	178 295,12	16,13
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		12 631,00		12 631,00	1,17	12 631,00	1,14
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		152 121,15		152 121,15	14,11	69 051,79	6,25
Charges constatées d'avance		6 848,69		6 848,69	0,64	8 878,82	0,80
TOTAL (II)		799 978,46	15 591,92	784 386,54	72,78	719 726,42	65,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif	(V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)		1 172 532,75	94 710,48	1 077 822,27	100,00	1 105 203,90	100,00

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000,00)	100 000,00	9,28	100 000,00	9,05
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	10 000,00	0,93	10 000,00	0,90
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	116 996,77	10,85	37 762,99	3,42
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	58 612,98	5,44	79 233,78	7,17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	285 609,75	26,50	226 996,77	20,54
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	365 152,76	33,88	447 252,22	40,47
. Découverts, concours bancaires			3 263,42	0,30
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	171 929,01	15,95	142 775,34	12,92
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 097,51	5,11	31 030,93	2,81
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 175,93	0,48	8 347,07	0,76
. Organismes sociaux	4 111,26	0,38	10 597,37	0,96
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	92 882,96	8,62	87 567,30	7,92
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 509,91	0,23	3 060,00	0,28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	67 490,68	6,26	101 651,54	9,20
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	27 862,50	2,59	42 661,94	3,86
TOTAL(IV)	792 212,52	73,50	878 207,13	79,46
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 077 822,27	100,00	1 105 203,90	100,00

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/06/2022
(12 mois)Exercice précédent
30/06/2021
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	394 904,81		394 904,81	100,00	560 815,72	100,00	-165 911	-29,57
Chiffres d'Affaires Nets	394 904,81		394 904,81	100,00	560 815,72	100,00	-165 911	-29,57

Production stockée	-6 700,00	-1,69	-8 000,00	-1,42	1 300	16,25
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	15 182,36	3,84	14 750,80	2,63	432	2,93
Autres produits	7,45	0,00	815,87	0,15	-808	-99,13
Total des produits d'exploitation (I)	403 394,62	102,15	568 382,39	101,35	-164 988	-29,02
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	201 531,38	51,03	157 625,21	28,11	43 906	27,85
Impôts, taxes et versements assimilés	4 715,99	1,19	4 808,74	0,86	-93	-1,92
Salaires et traitements	70 568,73	17,87	201 751,97	35,97	-131 183	-65,01
Charges sociales	23 188,33	5,87	84 057,12	14,99	-60 869	-72,40
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 805,48	1,98	23 035,68	4,11	-15 230	-66,11
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	9 021,92	2,28			9 021	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	8,52	0,00	3,28	0,00	5	166,67
Total des charges d'exploitation (II)	316 840,35	80,23	471 282,00	84,04	-154 442	-32,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	86 554,27	21,92	97 100,39	17,31	-10 546	-10,85
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	226,59	0,06	394,28	0,07	-168	-42,63
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)	226,59	0,06	394,28	0,07	-168	-42,63
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	3 796,42	0,96	4 497,89	0,80	-701	-15,58
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (VI)	3 796,42	0,96	4 497,89	0,80	-701	-15,58
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-3 569,83	-0,89	-4 103,61	-0,72	534	13,01
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	82 984,44	21,01	92 996,78	16,58	-10 012	-10,76

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	87 776,00	22,23	11 500,00	2,05	76 276	663,27
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	87 776,00	22,23	11 500,00	2,05	76 276	663,27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 442,23	0,37	65,00	0,01	1 377	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	87 741,23	22,22			87 741	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	89 183,46	22,58	65,00	0,01	89 118	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 407,46	-0,35	11 435,00	2,04	-12 842	-112,29
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	22 964,00	5,82	25 198,00	4,49	-2 234	-8,86
Total des Produits (I+III+V+VII)	491 397,21	124,43	580 276,67	103,47	-88 879	-15,31
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	432 784,23	109,59	501 042,89	89,34	-68 258	-13,61
RÉSULTAT NET	58 612,98	14,84	79 233,78	14,13	-20 621	-26,02
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier	6 336,60	1,60	16 547,55	2,95	-10 211	-61,70
Dont Crédit-bail immobilier						

PA

6

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	18 602,00	18 602,00				
205000 Concess.brevets licences	18 602,00		18 602,00	1,73	18 602,00	1,68
280500 Amort.conc.brevets licences		18 602,00	-18 602,00	-1,72	-18 602,00	-1,67
Fonds commercial	28 880,00		28 880,00	2,68	28 880,00	2,61
207000 Fonds commercial	28 880,00		28 880,00	2,68	28 880,00	2,61
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	62 308,29	59 691,56	2 616,73	0,24	97 528,48	8,82
218100 Instal./agenc.divers					116 012,33	10,50
218200 Matériel de transport	22 890,00		22 890,00	2,12	22 890,00	2,07
218300 Mat.bureau & informatique	23 314,13		23 314,13	2,16	23 314,13	2,11
218400 Mobilier	16 104,16		16 104,16	1,49	15 469,20	1,40
281810 Amort.ag.cons.divers					-28 236,28	-2,54
281820 Amort.materiel de transport		22 890,00	-22 890,00	-2,11	-18 407,38	-1,66
281830 Amort.mat.bureau & informatique		22 952,48	-22 952,48	-2,12	-21 610,96	-1,95
281840 Amort. mobilier		13 849,08	-13 849,08	-1,27	-11 902,56	-1,07
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	258 144,00		258 144,00	23,95	258 144,00	23,36
261102 Titres bab audit	127 000,00		127 000,00	11,78	127 000,00	11,49
261103 Titres sas saldubehere	131 144,00		131 144,00	12,17	131 144,00	11,87
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 620,00	825,00	3 795,00	0,35	925,00	0,08
275100 Depots verses	1 750,00		1 750,00	0,16	1 750,00	0,16
275510 Cautionnements verses cab marcos	2 870,00		2 870,00	0,27		
297500 Prov. depreciations depots et cautionnem		825,00	-825,00	-0,07	-825,00	-0,06
TOTAL (I)	372 554,29	79 118,56	293 435,73	27,22	385 477,48	34,88
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services					6 700,00	0,61
345000 Stock prestations services en cours					6 700,00	0,61
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	509 006,97	15 591,92	493 415,05	45,78	416 818,02	37,71
411100 Clients ventes de biens services	330 075,17		330 075,17	30,62	415 504,02	37,60
411200 Ig- clients prestataires	154 090,80		154 090,80	14,30		
416000 Clients douteux ou litigieux	24 841,00		24 841,00	2,30	7 884,00	0,71
491000 Prov.depre.clients		15 591,92	-15 591,92	-1,44	-6 570,00	-0,58
Autres créances						

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
. Fournisseurs débiteurs					1 214,30	0,11
401100 Fourn achats de biens ou serv					1 214,30	0,11
. Personnel	386,99		386,99	0,04	386,63	0,03
421004 Salaires acs					386,63	0,03
421007 Salaires cgo - gomez clément	386,99		386,99	0,04		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 576,00		1 576,00	0,15	11 623,00	1,05
444000 Etat impots s/benefices	1 576,00		1 576,00	0,15	11 623,00	1,05
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 872,48		8 872,48	0,82	14 127,74	1,28
445620 Tva s/ immobilisations					150,76	0,01
445660 Tva s/ autres biens et svces	2 282,08		2 282,08	0,21	13 304,68	1,20
445860 Etat tva s/fact.non parvenues	6 590,40		6 590,40	0,61	672,30	0,06
. Autres	108 535,18		108 535,18	10,07	178 295,12	16,13
451103 Sas cabinet saldubehere	108 535,18		108 535,18	10,07	144 014,82	13,03
467000 Deb et cred divers - autres					355,60	0,03
467103 Sci 15-12 tiers					33 924,70	3,07
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	12 631,00		12 631,00	1,17	12 631,00	1,14
508100 Autres valeurs mobilières	12 631,00		12 631,00	1,17	12 631,00	1,14
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	152 121,15		152 121,15	14,11	69 051,79	6,25
512100 Bp aca n°4619	82 399,56		82 399,56	7,64		
512101 Bp aca optipl n°4694	631,51		631,51	0,06	629,74	0,06
512200 Bnp	1 118,16		1 118,16	0,10	1 125,81	0,10
512300 Societe generale	7 338,41		7 338,41	0,68	6 723,35	0,61
512301 Sg - cpte a terme	60 633,51		60 633,51	5,63	60 572,89	5,48
Charges constatées d'avance	6 848,69		6 848,69	0,64	8 878,82	0,80
486000 Charges constatees d'avance	6 848,69		6 848,69	0,64	8 878,82	0,80
TOTAL (II)	799 978,46	15 591,92	784 386,54	72,78	719 726,42	65,12
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 172 532,75	94 710,48	1 077 822,27	100,00	1 105 203,90	100,00

CC PP

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

PASSIF

Exercice clos le
30/06/2022
(12 mois)Exercice précédent
30/06/2021
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 100 000,00)

101300 Capital souscrit appele verse

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

106110 Réserve légale proprement dite

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

106880 Réserves diverses

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL(I)

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

164103 Empr. s/ saldubehere fonds

164104 Empr. s/ saldubehere titres sas

164105 Empr. fond lib cac

164106 Empr. agencements

168840 Int courus/emprunts etablissts cred

. Découverts, concours bancaires

512100 Bp aca n°4619

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

451101 Ig- sas fmc

451102 Bab audit

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

401100 Four achats de biens ou serv

401260 Ig- fournisseurs prestataires

408100 Four factures non parvenues.

408190 Ig- factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

421006 Salaires aau

Période du 01/07/2021 au 30/06/2022

BILAN PASSIF

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 04/11/2022

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)	
421007 Salaires cgo - gomez clément			1 431,53	0,13
428200 Pers conges a payer	5 142,08	0,48	6 915,54	0,63
Organismes sociaux	4 111,26	0,38	10 597,37	0,96
431000 Securite sociale	1 854,63	0,17	2 576,00	0,23
437200 Ag2r	416,81	0,04	930,74	0,08
437400 Generali - mutuelle & prevoyan	378,44	0,04	1 900,88	0,17
438200 Org.soc. conges a payer	1 461,38	0,14	2 291,00	0,21
438600 Org.soc. autres charges a payer			2 898,75	0,26
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	92 882,96	8,62	87 567,30	7,82
445510 Etat tva a decaisser	9 134,00	0,85		
445710 Etat tva collectee	83 748,96	7,77	70 087,30	6,34
445800 Tva a regulariser			17 480,00	1,58
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	2 509,91	0,23	3 060,00	0,28
442100 Etat - pass	195,68	0,02	130,00	0,01
447100 Taxe apprentissage	23,99	0,00	488,33	0,04
447200 Formation professionnelle cont			567,67	0,05
448200 Etat charges fiscales sur conges a	63,24	0,01	120,00	0,01
448600 Etat autres charges a payer	2 227,00	0,21	1 754,00	0,16
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	67 490,68	6,26	101 651,54	9,20
411100 Clients ventes de biens services	459,04	0,04	2 864,41	0,26
411200 Ig- clients prestataires	6 658,80	0,62		
467104 Cabinet marcos et associes	155,21	0,01		
467201 Cpte tiers pierre arangoits	60 201,42	5,59	79 663,14	7,21
467202 Cpte tiers christophe castaings	16,21	0,00	19 123,99	1,73
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	27 862,50	2,59	42 661,94	3,86
487000 Produits constates d'avance	27 862,50	2,59	42 661,94	3,86
TOTAL(IV)	792 212,52	73,50	878 207,13	79,46
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	1 077 822,27	100,00	1 105 203,90	100,00

Ce PA

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le
30/06/2022
(12 mois)Exercice précédent
30/06/2021
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12) %

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	394 904,81		394 904,81	100,00	560 815,72	100,00	-165 911	-29,57
706101 Ec - honoraires	174 847,47		174 847,47	44,28	166 736,53	29,73	8 111	4,86
706102 Ec - honoraires bnc	15 960,00		15 960,00	4,04	21 829,00	3,89	-5 869	-26,88
706103 Ec - honoraires sci	29 723,47		29 723,47	7,53	24 160,13	4,31	5 563	23,03
706105 Ec - honoraires paie	20 109,00		20 109,00	5,09	26 231,50	4,68	-6 122	-23,33
706106 Ec - honoraires secr. juridiqu	6 780,00		6 780,00	1,72	6 285,26	1,12	495	7,88
706107 Ec - honoraires assistance irpp	10 710,00		10 710,00	2,71	5 395,00	0,96	5 315	98,52
706110 Ec - honos. exceptionnels	700,00		700,00	0,18	1 552,56	0,28	-852	-54,89
706150 Ig - ec honos.ss traitances marcos					147 506,00	26,30	-147 506	-100,00
706201 Cac - honoraires	71 277,00		71 277,00	18,05	132 461,00	23,62	-61 184	-46,18
706210 Cac - honos. exceptionnels	10 150,00		10 150,00	2,57	7 200,00	1,28	2 950	40,97
706250 Cac - ss traitance	35 061,00		35 061,00	8,88	21 458,74	3,83	13 603	63,39
706800 Ig- prestations comptables	19 486,00		19 486,00	4,93			19 486	N/S
708200 Commissions & courtages	100,87		100,87	0,03			100	N/S
Chiffres d'Affaires Nets	394 904,81		394 904,81	100,00	560 815,72	100,00	-165 911	-29,57

Production stockée	-6 700,00	-1,69	-8 000,00	-1,42	1 300	16,25
713450 Variat prestations service en cours	-6 700,00	-1,69	-8 000,00	-1,42	1 300	16,25
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges	15 182,36	3,84	14 750,80	2,63	432	2,93
791000 Tce non soumis tva	1 795,36	0,45	775,34	0,14	1 020	131,61
791100 Tce - rbt formation soumis tva			2 000,00	0,36	-2 000	-100,00
791200 Ig - autres tce bab audit soumis tva			5 425,46	0,97	-5 425	-100,00
791210 Ig- autres tce soges soumis tva	4 572,00	1,16			4 572	N/S
791220 Ig - autres tce marcos soumis tva	8 815,00	2,23			8 815	N/S
791410 Av. natures vehicules			6 550,00	1,17	-6 550	-100,00
Autres produits	7,45	0,00	815,87	0,15	-808	-99,13
758000 Produits div.gestion courante	7,45	0,00	815,87	0,15	-808	-99,13
Total des produits d'exploitation (I)	403 394,62	102,15	568 382,39	101,35	-164 988	-29,02
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes	201 531,38	51,03	157 625,21	28,11	43 906	27,85
604000 Ig- st prestations juridiques cd4m	6 530,00	1,65	510,00	0,09	6 020	N/S
604040 Ig- sous-traitance prestat fmc	52 976,00	13,41			52 976	N/S
604100 Ss-traitance payes	13 494,00	3,42	19 156,00	3,42	-5 662	-29,55
604110 Ss-traitance marcos social	27 877,00	7,06			27 877	N/S
604200 Formalites / clients	1 916,88	0,49	3 837,13	0,68	-1 921	-50,06
606110 Eau	148,51	0,04	122,75	0,02	26	21,31
606120 Electricite	1 239,33	0,31	902,68	0,16	337	37,36
606200 Carburant	6 737,97	1,71	5 066,70	0,90	1 671	32,98
606300 Achats fourn.entret.petit equipemen	16,58	0,00	1 130,67	0,20	-1 114	-98,57
606400 Achats fournit.administratives	845,08	0,21	561,29	0,10	284	50,62
606800 Achats autres matieres et fourniture	90,91	0,02	54,55	0,01	36	66,67
612201 Credit-bail mercedes	6 336,60	1,60	16 547,55	2,95	-10 211	-61,70
613200 Locations immobilieres			15 600,00	2,78	-15 600	-100,00
613201 Ig- locations immobilieres	17 220,00	4,36	8 610,00	1,54	8 610	100,00
614001 Ig- charges locatives	3 095,90	0,78	1 697,69	0,30	1 398	82,38
615200 Entretien sur bien immobilier	3 183,70	0,81	1 105,20	0,20	2 078	188,05

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
615510 Entretien vehicules	3 603,29	0,91	2 211,58	0,39	1 392	62,96
615600 Maintenance photocopieur	850,64	0,22			850	N/S
615700 Prestations informatiques	12 049,34	3,05	28 734,69	5,12	-16 685	-58,06
616100 Assur multirisques	826,47	0,21	775,43	0,14	51	6,58
616150 Responsabilite civile pro	3 221,57	0,82	2 922,61	0,52	299	10,23
616200 Assur vehicules	1 370,86	0,35	1 354,26	0,24	16	1,18
616600 Assurances s/ emprunts	2 084,57	0,53	2 392,63	0,43	-308	-12,87
618300 Documentation technique	700,84	0,18			700	N/S
622600 Honoraires	4 634,49	1,17	7 436,00	1,33	-2 802	-37,67
622601 lg - prestations services fmc			13 776,00	2,46	-13 776	-100,00
622700 Frais actes & contentieux	793,43	0,20	131,80	0,02	662	505,34
623100 Annonces et insertions	2 394,14	0,61	2 596,50	0,46	-202	-7,77
623400 Cadeaux frs - cfts			138,00	0,02	-138	-100,00
625100 Voyages et déplacements	606,89	0,15			606	N/S
625600 Missions	3 082,93	0,78	2 989,60	0,53	93	3,11
625700 Receptions	183,27	0,05	1 667,17	0,30	-1 484	-89,01
626100 Affranchissement	259,26	0,07	67,32	0,01	192	286,57
626200 Telephonie	1 892,11	0,48	2 724,95	0,49	-832	-30,53
627500 Frais sur effets			154,00	0,03	-154	-100,00
627800 Autr.frais /prestations de services	2 353,43	0,60	2 598,63	0,46	-245	-9,42
628100 Concours divers cotisations	7 120,39	1,80	6 339,58	1,13	781	12,32
628500 Formation	1 890,00	0,48	3 712,25	0,66	-1 822	-49,07
628510 lg- refact.frais cab.marcos	8 935,00	2,26			8 935	N/S
628520 lg- @com manager fees	970,00	0,25			970	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	4 715,99	1,19	4 808,74	0,86	-93	-1,92
631300 Impots particip employeur format co	408,16	0,10	1 130,69	0,20	-722	-63,88
631800 Impots autres	85,00	0,02	406,99	0,07	-321	-79,05
633300 Impots.taxe apprentissage	640,59	0,16	1 314,06	0,23	-674	-51,28
633810 Charges fiscales s/ cp	-56,76	-0,00	56,00	0,01	-112	-199,99
635110 Impots - cet / cfe	2 227,00	0,56	1 512,00	0,27	715	47,29
635111 Cet - cvae	130,00	0,03	205,00	0,04	-75	-36,58
635120 Impots taxes foncieres			-524,00	-0,08	524	-100,00
635140 Impots taxe s/vehicules societes	1 282,00	0,32	708,00	0,13	574	81,07
Salaires et traitements	70 568,73	17,87	201 751,97	35,97	-131 183	-65,01
641100 Appointements			118 047,65	21,05	-118 047	-100,00
641105 Remunerations salaries	71 821,44	18,19	70 140,01	12,51	1 681	2,40
641106 Primes collaborateurs	432,14	0,11	3 751,00	0,67	-3 319	-88,47
641108 ljs			931,19	0,17	-931	-100,00
641110 Av. nat. vehicules			7 205,00	1,28	-7 205	-100,00
641200 Pers conges payes	-1 773,46	-0,44	1 677,12	0,30	-3 450	-205,71
641400 Pers indemnites et avtges divers non soumis	88,61	0,02			88	N/S
Charges sociales	23 188,33	5,87	84 057,12	14,99	-60 869	-72,40
645100 Pers cotisations a l'urssaf	14 434,90	3,66	47 380,77	8,45	-32 946	-69,53
645200 Pers cotisations aux mutuelles	1 178,99	0,30	8 729,41	1,56	-7 551	-86,49
645300 Pers cotisations caisses de retrait	4 035,70	1,02	17 172,04	3,06	-13 137	-76,49
645350 Cavec	966,25	0,24	6 732,75	1,20	-5 766	-85,64
645400 Pers cotisations aux assedic	3 034,73	0,77	3 103,46	0,55	-69	-2,21
645800 Pers cot. conges payes	-829,62	-0,20	556,00	0,10	-1 385	-249,09
647500 Pers medecine du travail pharmacie	337,38	0,09	337,69	0,06		0,00
648100 Oeuvres sociales	30,00	0,01	45,00	0,01	-15	-33,32
Dotations aux amortissements sur immobilisations	7 805,48	1,98	23 035,68	4,11	-15 230	-66,11
681120 Dot.amort.immo.corporelles	7 805,48	1,98	23 035,68	4,11	-15 230	-66,11
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	9 021,92	2,28			9 021	N/S
681740 Dot.prov.depre.creances	9 021,92	2,28			9 021	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	8,52	0,00	3,28	0,00	5	166,67
658000 Charges div.gestion courante	8,52	0,00	3,28	0,00	5	166,67
Total des charges d'exploitation (II)	316 840,35	80,23	471 282,00	84,04	-154 442	-32,76

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le
30/06/2022
(12 mois)Exercice précédent
30/06/2021
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12)

%

RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)

86 554,27

21,92

97 100,39

17,31

-10 546

-10,85

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée (III)

Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)

Produits financiers de participations

Produits des autres valeurs mobilières et créances

Autres intérêts et produits assimilés

768000 Autres prod.financiers

226,59

0,06

394,28

0,07

-168

-42,63

226,59

0,06

394,28

0,07

-168

-42,63

Reprises sur provisions et transferts de charges

Différences positives de change

Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement

Total des produits financiers (V)

226,59

0,06

394,28

0,07

-168

-42,63

Dotations financières aux amortissements et provisions

Intérêts et charges assimilés

661100 Interets s/ emprunts

3 796,42

0,96

4 497,89

0,80

-701

-15,58

3 796,42

0,96

4 497,89

0,80

-701

-15,58

Différences négatives de change

Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements

Total des charges financières (VI)

3 796,42

0,96

4 497,89

0,80

-701

-15,58

RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)

-3 569,83

-0,89

-4 103,61

-0,72

534

13,01

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)

82 984,44

21,01

92 996,78

16,58

-10 012

-10,76

Produits exceptionnels sur opérations de gestion

Produits exceptionnels sur opérations en capital

775200 Except prodts cess elem actif cedes

87 776,00

22,23

11 500,00

2,05

76 276

663,27

87 776,00

22,23

11 500,00

2,05

76 276

663,27

Reprises sur provisions et transferts de charges

Total des produits exceptionnels (VII)

87 776,00

22,23

11 500,00

2,05

76 276

663,27

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion

671200 Except penalités et amendes

671800 Except autres charges sur op gestio

1 442,23

0,37

65,00

0,01

1 377

N/S

700,00

0,18

65,00

0,01

635

976,82

742,23

0,19

742

N/S

Charges exceptionnelles sur opérations en capital

675200 Val net compt elem actif cedes corp

87 741,23

22,22

87 741

N/S

87 741,23

22,22

87 741

N/S

Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions

Total des charges exceptionnelles (VIII)

89 183,46

22,58

65,00

0,01

89 118

N/S

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

-1 407,46

-0,35

11 435,00

2,04

-12 842

-112,29

Participation des salariés (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

695100 Impot societe

699200 Credit impot formation

22 964,00

5,82

25 198,00

4,49

-2 234

-8,86

22 964,00

5,82

25 604,00

4,57

-2 640

-10,30

-406,00

-0,06

406

-100,00

Total des Produits (I+III+V+VII)

491 397,21

124,43

580 276,67

103,47

-88 879

-15,31

Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

432 784,23

109,59

501 042,89

89,34

-68 258

-13,61

RÉSULTAT NET

58 612,98

14,84

79 233,78

14,13

-20 621

-26,02

Bénéfice

Bénéfice

Dont Crédit-bail mobilier

612201 Credit-bail mercedes

6 336,60

1,60

16 547,55

2,95

-10 211

-61,70

6 336,60

1,60

16 547,55

2,95

-10 211

-61,70

Dont Crédit-bail immobilier

Ce PA

